



**Assemblée générale**

Distr.  
GÉNÉRALE

A/51/559  
25 octobre 1996  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante et unième session  
Point 112 de l'ordre du jour

EXAMEN DE L'EFFICACITÉ DU FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF  
ET FINANCIER DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Note du Secrétaire général

Conformément au paragraphe 2 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre aux membres de l'Assemblée générale le programme de travail du Corps commun pour 1996-1997, son programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà, et la liste interne de suggestions.

ANNEXE

Programme de travail du Corps commun d'inspection pour 1996-1997,  
programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà, et  
liste interne de suggestions

I. INTRODUCTION

1. Le programme de travail ci-après a été établi conformément au paragraphe 1 de l'article 9 du statut du Corps commun d'inspection (CCI), figurant dans l'annexe à la résolution 31/192 de l'Assemblée générale, en date du 22 décembre 1976, et tient compte des directives énoncées par l'Assemblée dans ses résolutions 42/218 du 21 décembre 1987, 44/184 du 19 décembre 1989 et 45/237 du 21 décembre 1990, sa décision 46/446 du 20 décembre 1991, sa résolution 47/201 du 22 décembre 1992, sa résolution 48/221 du 23 décembre 1993, et sa résolution 50/233 du 7 juin 1996. Le programme de travail est divisé en trois parties : la partie II contient le programme de travail du Corps commun pour 1996-1997, la partie III indique les rapports qu'il envisage d'entreprendre une fois achevés les rapports en cours d'élaboration, la partie IV comprend une liste de projets qui pourraient être entrepris à moyen terme et dont le CCI a été saisi pour examen. Comme de coutume, le programme de travail pourra faire l'objet de modifications dans le courant de l'année; de nouveaux rapports pourront être ajoutés et les rapports envisagés pourront être modifiés, différés ou annulés, en fonction des circonstances. Les titres de ces rapports pourront être modifiés de façon à tenir compte de leur nouvelle orientation. Il serait des plus utiles que les États Membres, les organes délibérants, les autres organes de contrôle externe et interne et les secrétariats des organisations participantes fassent connaître au Corps commun d'inspection leurs observations concernant le programme de travail ou le programme de travail préliminaire pour 1997-1998 et au-delà et la liste interne de suggestions.

II. PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1996-1997

A. Rapport sur les questions de gestion, de budgétisation  
et d'administration

1. Coordination et harmonisation des activités des organes  
de contrôle

2. L'objectif de la présente étude est d'examiner le rôle et les attributions des organes actuels de contrôle interne et externe à l'échelle du système des Nations Unies et de faire des recommandations en vue d'accroître leur efficacité générale et de promouvoir une utilisation plus rationnelle des ressources. En particulier, le Corps commun d'inspection examinera et comparera les mandats, les domaines de compétence, les méthodes et normes de travail de ces organes ainsi que les mécanismes mis en place en vue d'un échange d'informations entre des organismes ayant des activités apparentées. L'étude s'inscrit dans le cadre de la résolution 48/218 A du 23 décembre 1993 où l'Assemblée générale a souligné la nécessité de respecter les rôles et fonctions respectifs et distincts des mécanismes de contrôle externe et interne, et aussi de renforcer les mécanismes de contrôle externe. L'Assemblée a par la suite réaffirmé cette nécessité dans sa résolution 48/218 B du 29 juillet 1994 et, plus récemment, dans sa

résolution 50/233. Le rapport contiendra en outre, à l'intention des petites organisations du système, des recommandations et une méthode type pour la mise en place et l'amélioration des mécanismes de contrôle interne. Tout en examinant des suggestions particulières faites par le Secrétariat de l'ONU, l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et l'Organisation météorologique mondiale (OMM), l'étude traitera ensuite des questions recensées dans le rapport du CCI intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies" (A/50/503 et Add.1) qui avait déjà dressé un tableau récapitulatif des relations théoriques et pratiques, des structures, des tendances communes, des initiatives et des mesures envisageables pour aider à renforcer l'obligation redditionnelle, à améliorer davantage la gestion et à assurer un contrôle plus rigoureux dans le cadre d'un processus qui doit devenir permanent.

## 2. Rôle des publications - Partie II

3. Il s'agit de la deuxième partie d'un rapport qui a été incorporé au programme de travail pour 1995-1996 pour faire suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/206 C du 23 décembre 1995, dans laquelle elle a approuvé une recommandation du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. La première partie du rapport, en cours d'élaboration, porte sur la politique et les pratiques suivies en matière de publication à l'échelle du système, y compris les questions de coût-utilité, et passe en revue l'évolution dans ce domaine depuis la publication en 1984 d'un rapport du CCI sur le même sujet. La deuxième partie du rapport évalue dans quelle mesure les publications servent aux organes intergouvernementaux à remplir leur mandat. Étant donné le grand nombre de publications produites dans chaque organisation, les inspecteurs envisagent de centrer la deuxième partie de l'étude sur les seules publications du Secrétariat de l'ONU, sous réserve de modifications ultérieures.

## 3. Services communs à Genève

4. Ce rapport sera le second établi par le Corps commun sur le sujet. Le premier rapport, qui portait sur les services communs aux organisations ayant leur siège à New York, était intitulé "Les services communs au Siège de l'Organisation des Nations Unies" (JIU/REP/96/5). Les rapports de cette série ont le même objectif, à savoir contribuer à la mise en place d'un cadre interinstitutions plus rationnel pour le développement, le fonctionnement et la gestion des services communs, le but étant de réduire les frais généraux, d'intensifier la collaboration et d'améliorer le coût-utilité dans les principales villes sièges.

## 4. Examen de la gestion et de l'administration au Bureau international du Travail

5. Ce rapport sera le premier d'une série qui fait suite au récent rapport du CCI intitulé "Obligation redditionnelle, amélioration de la gestion et contrôle dans le système des Nations Unies" (A/50/503 et Add.1). Cette série commencera par un examen des principales réformes et initiatives en matière de gestion envisagées pour le BIT dans la deuxième partie du rapport susmentionné. Il sera tenu compte des conditions d'application des recommandations contenues dans la

première partie du rapport. Le CCI procédera à des examens de suivi identiques pour d'autres organisations participantes à l'avenir.

5. Système de contrôle de l'accès aux locaux de l'ONU  
(système d'accès par carte)

6. Ce point a été initialement inscrit au programme de travail du CCI pour 1995 à la suite d'une décision prise en 1994 par le Secrétariat de l'ONU d'abandonner un projet visant à renforcer les dispositifs de sécurité dans les locaux du Siège et pour lequel un montant de 938 764 dollars des États-Unis avait déjà été payé à un maître d'oeuvre extérieur. Le CCI avait remis à plus tard l'élaboration de son propre rapport (dont le but était d'essayer d'éclaircir le processus de décision qui a conduit à commander puis à abandonner ce système d'accès par carte, afin d'en tirer des leçons pour l'avenir sur le judicieux usage des ressources limitées de l'Organisation) en attendant les conclusions d'un rapport du Bureau des services de contrôle interne, qui a été ultérieurement publié sous couvert d'une note du Secrétaire général (A/50/791). Le rapport indique que la question a été renvoyée à la Section d'investigation du Bureau et toute décision concernant le rapport du CCI a été de nouveau remise à plus tard. Les conclusions de l'enquête du Bureau des services de contrôle interne ont été portées à la connaissance du Corps commun et seront présentées à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Le CCI attend la décision de l'Assemblée sur la question pour se prononcer en conséquence.

6. Étude de faisabilité sur le transfert de l'Institut  
des Nations Unies pour la formation et la recherche  
(UNITAR) au Centre de Turin

7. Cette étude a été inscrite au programme de travail du CCI pour 1996-1997 comme suite à une demande du Conseil d'administration de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) qui examinait le transfert de l'Institut de Genève à Turin. Cette question étant l'un des points de l'ordre du jour de la session du Conseil d'administration prévue en septembre 1996, l'étude a été réalisée avec diligence et publiée en août 1996 (JIU/REP/96/2). Le principal objectif de l'étude était d'évaluer les avantages financiers du transfert de l'UNITAR à Turin. Il s'agissait notamment d'examiner les conditions en vigueur à Turin en ce qui concerne les locaux et les installations, les conséquences juridiques pour les accords de siège et le statut contractuel du personnel, ainsi que les relations institutionnelles et pratiques envisagées avec d'autres institutions déjà installées à Turin.

B. Rapports sur les activités opérationnelles de développement

1. L'appui du système des Nations Unies en faveur de la science  
et de la technique en Amérique latine et dans les Caraïbes

8. Depuis l'adoption en 1979 du Programme d'action de Vienne pour la science et la technique au service du développement, ce thème est devenu un élément clef des directives et des programmes opérationnels des organismes des Nations Unies. Conformément aux résolutions et aux décisions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité du programme et de la coordination, le rapport évaluera, à partir de quelques projets, l'appui que prête le système des

Nations Unies au renforcement des capacités des pays dans le domaine de la science et de la technique. Il s'agit du troisième rapport du Corps commun d'inspection sur ce sujet. Les deux précédents portaient sur l'Afrique (A/50/125-E/1995/19, annexe) et sur l'Asie et le Pacifique (A/50/721). C'est le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) qui, à l'origine, a demandé que l'on procède à une telle évaluation.

## 2. Bourses du système des Nations Unies

9. Cette enquête, qui porte sur l'ensemble du système, a été demandée par le Comité consultatif pour les questions relatives aux programmes et aux opérations, comme suite à la onzième réunion des hauts fonctionnaires chargés des bourses dans le système des Nations Unies, réunion qui s'est tenue en septembre 1994 et qui a mis en évidence un certain nombre de craintes et de problèmes concernant la gestion des bourses à l'ONU. Les objectifs du rapport sont les suivants : évaluer la façon dont les bourses du système des Nations Unies contribuent au renforcement des capacités; étudier quelles sont les meilleures modalités de gestion des bourses; proposer des moyens d'améliorer le système actuel par la simplification et la centralisation des structures existantes, le développement de la normalisation et l'amélioration de la coordination; et évaluer le rapport coût-efficacité des solutions préconisées.

### 3. Utilisation des systèmes et technologies informatiques dans le système des Nations Unies à l'appui de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique

10. Ce rapport porte sur deux questions que le système des Nations Unies considère comme prioritaires : le développement en Afrique, qui est l'objectif des nouvelles directives stratégiques adoptées par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique, et l'utilisation des technologies et des systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies, conformément à l'Initiative Société africaine à l'ère de l'information adoptée par la CEA à sa conférence des ministres en mai 1996. Le rapport, qui figure dans le programme de travail du CCI pour 1996-1997 en tant que proposition interne, donnera une suite pratique au rapport sur l'utilisation des technologies et des systèmes informatiques dans les organismes des Nations Unies qui sera soumis à l'Assemblée générale à sa cinquante et unième session. Son principal objectif est de déterminer comment les organismes des Nations Unies pourraient mieux tirer parti des possibilités qu'offre l'informatique pour favoriser le développement en Afrique.

## C. Opérations de maintien de la paix et opérations s'y rattachant

11. Le Corps commun d'inspection a publié ces dernières années plusieurs rapports importants sur les opérations de maintien de la paix et les opérations qui s'y rattachent [Propositions en vue d'améliorer les opérations de maintien de la paix (JIU/Note/92/1); Dotation en effectifs des missions de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies et des missions apparentées - composante civile (A/48/421); Partage des responsabilités en matière de maintien de la paix entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales (A/50/571); Etude de la relation entre l'assistance humanitaire et les opérations de maintien de la paix (A/50/572); Elément militaire des

opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/50/576); et Renforcement des moyens dont dispose le système des Nations Unies pour prévenir les conflits (A/50/853)]. Dans le cadre de son programme de travail, le CCI conduit une étude sur les possibilités de coordination au Siège et sur le terrain, dans le contexte de l'Agenda pour la paix, entre les organismes des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. À l'heure actuelle, le CCI n'envisage pas de mener d'autres études sur la question en 1996-1997.

#### D. Assistance humanitaire

##### 1. Mise en oeuvre des programmes d'assistance humanitaire par les organismes publics et les organisations non gouvernementales ("partenaires d'exécution")

12. Ce rapport devait à l'origine faire partie du programme de travail 1995-1996. Son objectif est d'aider à rendre plus clairs les critères qui régissent les relations financières, administratives et juridiques entre les organismes donateurs et les partenaires d'exécution ainsi que la présentation des rapports. Il couvrira toutes les organisations qui ont participé d'une manière ou d'une autre aux programmes d'assistance humanitaire et qui ont eu recours à des partenaires d'exécution.

#### III. LISTE INDICATIVE DES QUESTIONS QUI POURRAIENT ÊTRE INSCRITES AU PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 1997-1998 ET AU-DELÀ

13. On trouvera ci-après des indications concernant les questions faisant partie des quatre domaines prioritaires du programme actuellement mené par le CCI qui se poursuivra en 1997-1998 et au-delà, et qui feront l'objet d'une inspection, d'une enquête et d'une évaluation. L'inscription de la plupart de ces questions a été demandée par les organes délibérants des organisations participantes ou proposée par leurs secrétariats, tandis que l'origine des autres est interne. La liste est sujette à révision et n'implique pas que le CCI s'engage à traiter toutes ces questions.

##### A. Questions de gestion, questions budgétaires et administratives

1. a) Examen dans l'ensemble du système des moyens d'améliorer les méthodes de programmation;
- b) Examen dans l'ensemble du système des procédures de planification, de programmation et de budgétisation;
- c) Examen (évaluation) de la budgétisation des programmes dans le système des Nations Unies.
2. Rationalisation de l'appareil intergouvernemental dans les domaines de fond/de programmes et de l'administration : plan de réforme.
3. Efficacité du système de notation de l'ONU.

4. Analyse comparée des systèmes, des procédures et des coûts de production des documents dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, à partir d'un échantillon comprenant l'ONU et quelques institutions spécialisées.
5. Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).
6. Services communs et services mixtes de Vienne.
7. Financement global des activités du programme ordinaire des bureaux extérieurs de l'UNESCO.

B. Activités opérationnelles de développement

1. Évaluation dans l'ensemble du système des besoins ainsi que de la possibilité et des moyens d'intégrer une dimension culturelle dans les stratégies de développement et dans la planification, le suivi et l'évaluation des projets et des programmes de développement.

IV. LISTE INTERNE

A. Questions de gestion, questions budgétaires et administratives

1. Inspection de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO).
2. Inspection de la Commission économique pour l'Europe (CEE).
3. Amélioration de la gestion des activités des Nations Unies génératrices de revenus.
4. Utilisation d'experts et de consultants.
5. Statut des accords entre les pays hôtes et le Siège de l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, dans l'ensemble du système.

B. Activités opérationnelles de développement

1. Évaluation de la restructuration des secteurs économiques, sociaux et connexes de l'Organisation des Nations Unies.
2. Incidences financières et administratives d'une présence utile du Programme des Nations Unies pour le développement dans les pays contributeurs nets.
3. Analyse des données chiffrées (nombre, ampleur et coût) des conférences, des séminaires, des ateliers et autres réunions et

manifestations organisés par les programmes de coopération technique du système des Nations Unies.

4. Relations entre les programmes de financement et les institutions spécialisées des Nations Unies.
5. Coopération entre les agents d'exécution du Fonds pour l'environnement mondial et les institutions spécialisées des Nations Unies.
6. Efficacité des modèles de développement différent (réduction de l'offre et de la demande) étudiés par le PNUD et relations avec d'autres projets techniques, économiques et sociaux du système des Nations Unies.
7. Effet des nouveaux arrangements du PNUD concernant les dépenses d'appui.
8. Évaluation d'Action 21.
9. Bilan des activités de formation dans le système des Nations Unies.

C. Opérations de maintien de la paix et opérations s'y rattachant

1. Analyse comparée des ressources consacrées aux situations d'urgence de maintien de la paix et aux programmes de secours en cas de catastrophe et de l'aide ordinaire en faveur du développement économique et social.
2. Bureau des opérations de maintien de la paix et camps/quartiers : budgétisation, achats, gestion, transfert d'une mission à une autre et réinstallation.

-----